

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/212 du 16/6/70

PORTANT NOMINATION A TITRE
EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU
MERITE CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959 ; portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 ; fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

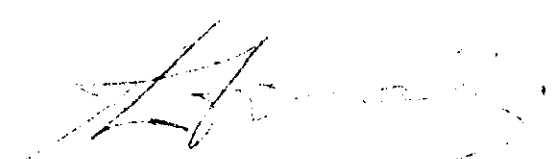
AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur EKA Félix, Sergent Chef de l'A.P.N. - BRAZZAVILLE -
Monsieur MANDZAOMBE-MOKE Lucien, Sergent de l'A.P.N.-BRAZZAVILLE -
Monsieur KAYA Fulbert, Sergent de l'A.P.N.-BRAZZAVILLE-

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 JUIN 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-